

Spécial budget 2025

Date de parution: avril 2025

Le mot du Maire

Chers habitants d'Aschères-le-Marché,

Comme chaque année, le mois d'avril est la période du budget que nous vous présentons en page 2 de ce bulletin. Celui-ci a été adopté lors du Conseil municipal du 08 avril.

Récemment, le cabinet dentaire et le cabinet de kinésithérapie ont ouvert leurs portes. Face à une très forte demande, il faudra un peu de patience pour obtenir des rendez-vous pour les cas les moins urgents.

Comme vous le constatez chaque jour, l'aménagement du centre bourg est en cours. Les travaux avancent bien et devraient se terminer cet été. Seules les plantations seront décalées en novembre.

Sous la route départementale, Grande rue, un souterrain dans lequel on peut marcher debout, allant de la Mairie à l'Église, a été découvert. Cela devrait retarder l'ouverture du centre bourg et espérons, qu'avec le temps, les poids lourds prennent de nouvelles habitudes. Actuellement, une dizaine de camions conduits par des chauffeurs irrespectueux du Code de la route et des interdictions traversent notre commune contre 220 habituellement.

Depuis peu, un nouveau commerce a ouvert ses portes dans notre village en face de la Mairie : Alin'k Tatoo shop, salon de tatouage qui exerce depuis de nombreuses années dans notre région.

Malgré les travaux, l'accès au bar/supérette « Chez Pépère » et Alin'k Tatoo shop se fait par la rue Gauthier.

Pour terminer, l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une bonne lecture.

Le Maire, Christian LEGENDRE

Sommaire

Page 1 :

- Mot du Maire
- Budget 2025 (CFU)
- Cérémonie du 8 Mai

Page 2 :

- Budget 2025 (détail)

Page 3 :

- Correspondant défense
- Visites aux personnes seules
- Harcèlement numérique

Page 4 :

- Festival des orgues
- Fondation du patrimoine
- Balayage 2025

Généralisation du Compte Financier Unique (CFU)



Budget 2025 - Compte Financier Unique (CFU):

Le Compte financier unique (CFU) est devenu obligatoire pour les communes en France à partir de l'exercice 2024. C'est un outil essentiel de gestion budgétaire qui permet aux collectivités locales de présenter de manière claire et transparente l'ensemble de leurs opérations financières. Ce compte regroupe toutes les recettes et dépenses de la commune, facilitant ainsi le suivi de la situation financière. Il est élaboré chaque année et doit être approuvé par le conseil municipal. Grâce à ce compte, les élus et les citoyens peuvent mieux comprendre la santé financière de leur commune, ce qui favorise une gestion plus responsable et éclairée des ressources publiques. En somme, le compte financier unique est un pilier de la démocratie locale, garantissant la transparence et la responsabilité dans la gestion des finances publiques. Toutes les collectivités locales devront se conformer à cette nouvelle exigence, ce qui facilitera également la comparaison et le suivi des comptes entre les différentes communes.

Cérémonie du 8 Mai 2025:

La cérémonie commémorative du 80^{ème} anniversaire de la victoire 1945 aura lieu jeudi 8 mai 2025. Son déroulement est le suivant :

10h15 - Rassemblement Place du 11 Novembre

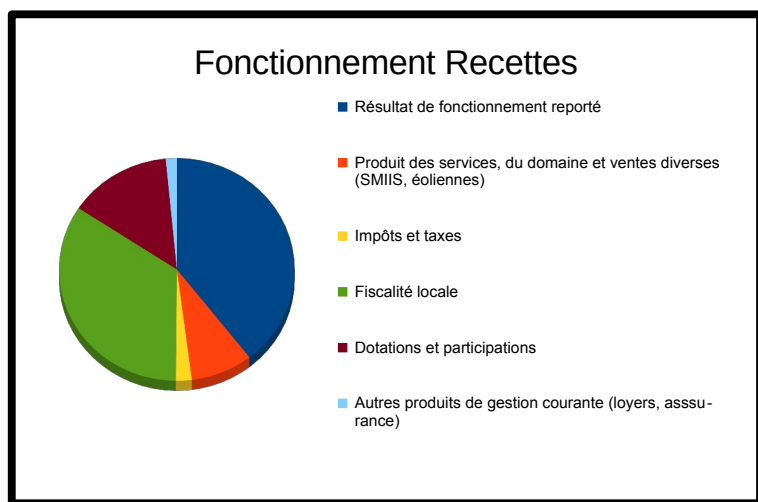
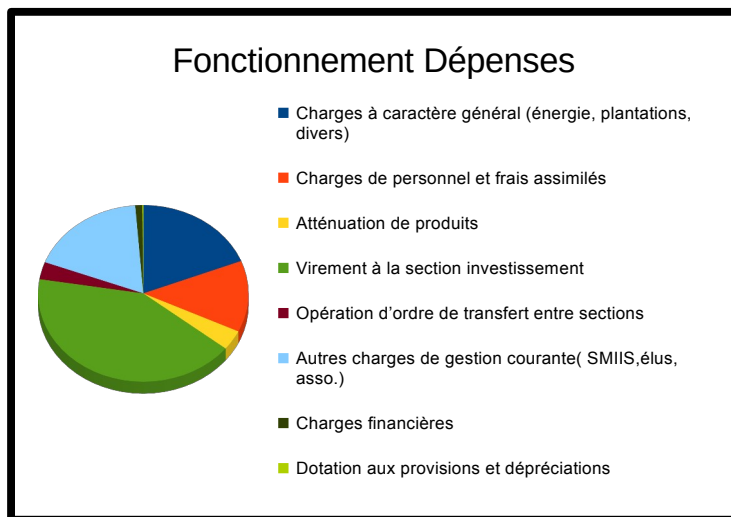
10h30 - Cérémonie au monument aux morts (dépôt de gerbes, message des anciens combattants et secrétaire d'état, minute de silence, Marseillaise)

11h - Rafraîchissements et distribution de petits pains et friandises sous le préau de l'école élémentaire



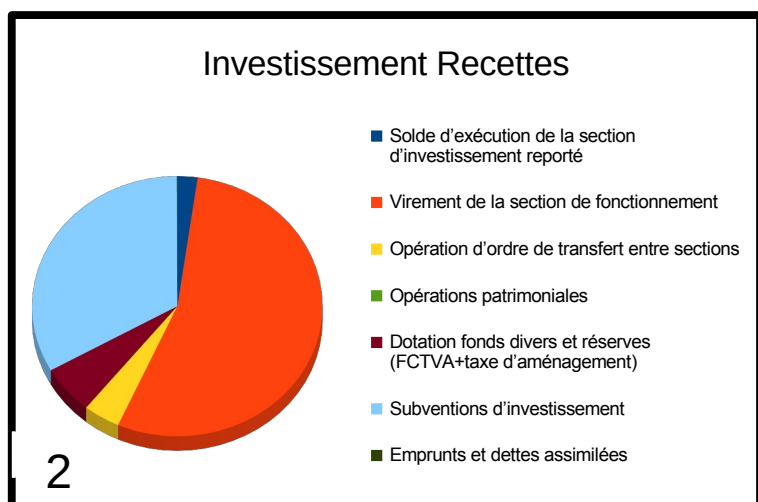
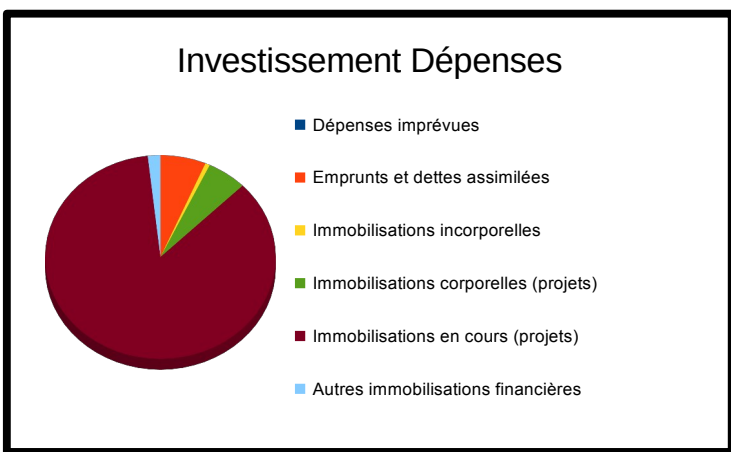
Le budget communal 2025

Fonctionnement Dépenses	BP 2025
Charges à caractère général (énergie, plantations, divers)	349 444
Charges de personnel et frais assimilés	240 500
Atténuation de produits	67 000
Virement à la section investissement	770 000
Opération d'ordre de transfert entre sections	58 088
Autres charges de gestion courante(SMIIS,élus, asso.)	331 400
Charges financières	19 914
Dotation aux provisions et dépréciations	2 700
Total	1 839 046



Fonctionnement Recettes	BP 2025
Résultat de fonctionnement reporté	725 416
Produit des services, du domaine et ventes diverses (SMIIS, éoliennes)	156 500
Impôts et taxes	40 000
Fiscalité locale	628 130
Dotations et participations	261 000
Autres produits de gestion courante (loyers, assurance)	28 000
Total	1 839 046

Investissement Dépenses	BP 2025
Dépenses imprévues	-
Emprunts et dettes assimilées	90 286
Immobilisations incorporelles	9 257
Immobilisations corporelles (projets)	79 130
Immobilisations en cours (projets)	1 210 560
Autres immobilisations financières	25 000
Total	1 414 232



Investissement Recettes	BP 2025
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	31 608
Virement de la section de fonctionnement	770 000
Opération d'ordre de transfert entre sections	58 088
Opérations patrimoniales	-
Dotation fonds divers et réserves (FCTVA, taxe d'aménagement)	85 000
Subventions d'investissement	468 786
Emprunts et dettes assimilées	750
Total	1 414 232

CORDEF (c'est quoi?):

Instaurée en 2001 au sein de chaque conseil municipal, la fonction de correspondant défense a pour vocation de développer le lien armée-nation et de promouvoir l'esprit de défense. Au-delà de l'information qu'il peut apporter sur les missions principales du ministère (défense des intérêts nationaux, sécurité et protection du territoire national, interventions sur les théâtres d'opérations extérieurs) et les adaptations aux enjeux actuels, le CORDEF se fait aussi le relais de l'implication du ministère des Armées dans le déploiement des politiques publiques, en particulier celles qui concernent la jeunesse, au premier rang desquelles figure le plan Ambition Armées-Jeunesse initié en mars 2021.

Les CORDEF jouent également un rôle pédagogique quant au devoir de mémoire, à la reconnaissance et à la solidarité. Sur le terrain, auprès de tous ses administrés, notamment les plus jeunes, le correspondant défense s'investit dans la transmission de la mémoire relative à tous les événements nationaux et internationaux qui ont marqué l'histoire de la France. A ce titre, il apporte son appui aux différentes étapes du parcours citoyen et il est l'interlocuteur privilégié des autorités de l'État pour l'organisation des commémorations dans sa commune.

Afin de pouvoir remplir pleinement ce rôle, le correspondant défense a besoin de disposer d'un socle de connaissances et d'acquérir des données-clés sur la défense et le ministère des Armées. Ainsi entre en action le délégué militaire départemental, Maïté AVILES pour la commune d'Aschères le Marché.



VISITES AUX PERSONNES SEULES :

Afin de rompre leur solitude, la Mairie organise des visites à domicile aux personnes âgées de plus de 75 ans et à celles qui souffrent d'isolement.

C'est un moment d'échange, de partage ou un après-midi jeux de société. Ces rencontres sont très appréciées.

Deux bénévoles, sur une équipe qui en compte cinq à ce jour, se répartissent quelques visites tous les mois chez les personnes qui le souhaitent.

Si vous êtes intéressé pour recevoir des visites, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès du secrétariat de la Mairie (02.38.39.20.38) qui vous mettra en relation avec l'équipe : Mesdames Bernadette Nègre, Janine Fauconnier, Monique Gandrille, Chantal Chaillot, Mireille Tisserand.

L'équipe de bénévoles déjà en place cherche à recruter des personnes disponibles pour les visites. Merci de contacter la Mairie.



Journée nationale contre le harcèlement numérique :

L'Association e-Enfance / 3018 lutte contre le harcèlement et les violences numériques que subissent les jeunes.

Reconnue d'utilité publique, l'Association créée en 2005 sensibilise chaque année 200 000 enfants, adolescents, parents et professionnels sur les questions du harcèlement et des usages numériques. Agréée notamment par le Ministère de l'éducation nationale, avec le 3018, l'association accompagne et prend en charge les jeunes victimes ou témoins de harcèlement et de violences numériques et conseille sur la parentalité numérique (règles d'utilisation du numérique dans le foyer).

Ouvert 7j/7 de 9h jusqu'à 23h, le 3018 est un service gratuit et confidentiel qui permet notamment de signaler et de faire supprimer en quelques heures tous contenus et comptes préjudiciables rencontrés sur Internet ou sur les réseaux sociaux. Il permet également d'autres signalements et l'émission de conseils personnalisés pour gérer ces situations critiques et protéger les mineurs.

À l'occasion de la journée nationale contre le harcèlement à l'école qui a eu lieu le 7 novembre dernier, le ministère de l'Éducation nationale a lancé une nouvelle campagne de sensibilisation contre ce phénomène. Pour permettre aux enseignants d'aborder cette question avec leurs élèves, un clip pédagogique a été tourné avec les élèves du collège Émile-Guillaumin à Moulins (académie de Clermont-Ferrand), lauréats du prix « Non au harcèlement 2024 ». Intitulée « Ton problème, c'est mon problème », la vidéo illustre trois situations de harcèlement dans lesquelles trois personnes différentes (une maman, un professeur, une camarade) viennent offrir leur aide à la victime. Elle valorise l'empathie et la solidarité, montrant que l'engagement de tous est nécessaire pour agir efficacement contre le harcèlement.



Le festival des orgues:

L'orgue : l'instrument de musique le plus grand et le plus complexe, véritable richesse du patrimoine de chaque commune qui en possède un, si aisé à rendre inutilisable par négligence, mais si long et difficile à fabriquer ou même à restaurer.

D'un côté, les communes bordant la Loire à l'ouest d'Orléans auxquelles se rajoutent St-Pérvay-la-Colombe et Artenay, de l'autre, le Pithiverais Sud et Est. Entre les deux, **un seul orgue pour tout l'Outarvillois et la Communauté de Communes de la Forêt : celui d'Aschères-le-Marché**. Cette richesse de patrimoine, véritable témoin du passé de notre commune, dépasse les frontières de notre village.

Depuis 20 ans, l'orgue d'Aschères s'inscrit dans le festival régional des orgues en Pithiverais à côté de ceux de Pithiviers, Auxe, Beaune-la-Rolande, Puiseaux, Chilleurs-aux-Bois, Boynes et Bellegarde, qui tous les deux ans invitent de véritables musiciens professionnels.

Ce festival ne pourrait exister sans le soutien actif du département, de chaque commune, de tous les sponsors et surtout de vous, public, qui venez (re)découvrir votre patrimoine.

Nous vous donnons donc rendez-vous en septembre et octobre 2025, à Aschères (le samedi 11 octobre) et dans les autres communes participantes, pour notre 10e édition du Festival des Orgues en Pithiverais.

Merci de votre soutien.



L'orgue de Notre Dame d'Aschères

Fondation du patrimoine : pensez-y pour financer vos travaux

FONDATION



DU
PATRIMOINE

Qui sommes-nous ?

Organisme à but non lucratif, reconnu d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est le **premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine**.

Sa priorité est la sauvegarde du **patrimoine local, non protégé et en péril**, dans toute sa diversité.

La Délégation Centre-Val de Loire est riche de ses 6 départements aux patrimoines d'une grande diversité. Ses 3 salariés et ses 65 bénévoles œuvrent au quotidien pour identifier et préserver le patrimoine bâti et naturel, des petites chapelles aux bâtiments industriels, d'une simple maison de village aux châteaux en passant par les moulins et les lavoirs...






Zoom sur le label : un outil financier

Le label de la Fondation du patrimoine peut être accordé aux **propriétaires privés** pour aider à financer les travaux de restauration. Il reconnaît :

- l'intérêt patrimonial d'un immeuble **bâti ou non-bâti (parcs et jardins), non protégé au titre des monuments historiques**, et situé dans certaines zones.
- la qualité d'un **programme de travaux** (validé par l'architecte des bâtiments de France).



-  **Octroi d'une aide de la Fondation** de 2 % des travaux
-  **Avantage fiscal** avec une déduction de 50 % minimum du montant des travaux du revenu imposable
-  **Mobilisation de mécénat** sous conditions, appel aux dons de particuliers et entreprises

 **Tout dossier devra être validé avant le début des travaux**

Vos contacts : alix.pasquet@fondation-patrimoine.org
jean-jacques.marin@fondation-patrimoine.org
Retrouvez-nous sur : www.fondation-patrimoine.org

Dates de balayage pour 2025 :

La société VEOLIA, mandatée par la CCF, sera présente dans nos rues pour en effectuer le balayage aux dates suivantes : 02/05/2025, 5/09/2025, 03/10/2025, 02/12/2025. Merci de le noter sur vos agendas afin de lui faciliter l'accès aux zones concernées le jour J.

